



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent GUY, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal. Mme Aurore DURBECQ est arrivée à 21h25 et n'a pas participé aux votes des délibérations,

Absent(s): Mr. Raphael BONETTI, Mme Aurore DURBECQ,

Procuration(s) :

Nombre de présents : 13 Nombre d'absents : 02 Nombre d'absents excusés : 00

Secrétaire élu : Mr Jany ROUPSY

- Délibérations

➤ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la commune : délibération n°06-2021 et 07-2021

Fonctionnement : Dépenses : 340 794,95€ - Recettes : 658 800, 53€

Investissement : Dépenses : 521 795, 43€ - Recettes : 518 795,43€

ACCEPTÉ à l'unanimité, cette proposition

➤ Affectation du résultat 2020 de de la COMMUNE délibération n°08-2019

Excédent de fonctionnement : 140 117,53€

Excédent reporté de N-1 : 177 888,05€

Déficit d'investissement : 2 948,62€

Déficit des restes à réaliser : 0,00€

Soit un résultat de fonctionnement reporté de : 315 056,96€

➤ Livret de famille : délibération n°09-2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le premier livret de famille délivré par la commune ainsi qu'un 2 -ème livret de famille avec la mention duplicata est remis gratuitement aux demandeurs.

A partir du 3 -ème, Mr Le Maire propose qu'il soit payant pour couvrir les charges correspondantes.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

Décide d'instaurer la remise du 3^{ème} livret de famille et les suivants pour un montant de 15.00€ par unité.

➤ Remboursement d'une facture : délibération n°10-2021

Monsieur le Maire demande un remboursement, de l'avance de trésorerie, concernant des achats à Leclerc Champfleury par Mme Corinne RAFFLIN d'un montant de 91.12€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

ACCEPTÉ à l'unanimité, le remboursement à Mme Corinne RAFFLIN de la somme de 91.12€.

➤ Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 : délibération n°11-2021

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, préalablement au vote du budget primitif 2021, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – Immobilisation incorporelles	19 200.00€	4 800.00€
21 – Immobilisations corporelles	84 407.75€	21 101.93€

TOTAL 25 901.93 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs

➤ **Maitrise d'œuvre ONF : délibération n°12-2021**

En vue de réaliser des travaux pour la réalisation d'une aire de retournement à l'entrée des bois, Monsieur le Maire propose de retenir comme maitrise d'œuvre l'ONF qui sera chargé du montage du dossier et de la MOE pour un montant total de 3569.69€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités et donner les signatures qui s'imposent pour ce dossier.

➤ **Maitrise d'œuvre Église : délibération n°13-2021**

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet des travaux de mise en sécurité de l'église, de désigner un maître d'œuvre.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, qu'il a été demandé 3 devis auprès de François Chatillon Architecte à Paris, 2BDM architecte à Paris et Gissinger Rodolphe Architecte à Reims.

Une seule offre a été reçu par Gissinger Rodolphe.

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide 12 voix pour et 1 abstention : D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité de l'église, à l'agence d'architecture Gissinger Rodolphe, pour un montant maximum HT de 30 000€ en mission de base.

➤ **Prestation complémentaire Église : délibération n°14-2021**

Le Maire propose au Conseil Municipal une prestation complémentaire de l'architecte GISSENGER qui a été retenu suite à la délibération 13-2021 de ce même jour, pour la réalisation d'un diagnostic complet de l'église ainsi que de son historique pour un montant maximal de 9000.00€ HT.

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Souhaite la réalisation complète d'un diagnostic de l'église et d'avoir des documents sur l'historique de l'église de Chigny les Roses.

➤ **Participation financière d'un stagiaire : délibération n°15-2021**

Durant 15 jours, REMY Gwendal a effectué un stage à la mairie de Chigny-les-roses.

Mr le maire propose une indemnité pour le rendu de son travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ à l'unanimité une compensation financière de 273.00€.

➤ **Acceptation du legs de Melle LEGROS : délibération n°16-2021**

Par courrier du 22 Février 2021, l'étude notariale ROBERT-REMIOT – de Rilly la Montagne sis 1 Rue des Gravières, Rue de la République 1er a informé la Commune de CHIGNY LES ROSES du décès de Melle .LEGROS Françoise, Retraitée, née à CHIGNY LES ROSES (51) le 2 Avril 1924 et décédée à REIMS le 18 Septembre 2020, domicilié en son vivant au 17, rue Georges LEGROS et du fait que Melle LEGROS a souhaité instituer, par testament olographe du 31 Juillet 2019 déposé en l'étude notariale « ROBERT-REMIOT le 10 Décembre 2020, la Commune de Chigny les Roses comme légataire particulier. Le testament comporte la mention suivante : " la commune de Chigny les Roses pour une somme de vingt mille euros à condition d'entretenir à perpétuité la sépulture Pagnon Legros au cimetière de Chigny les Roses".

DELIBERE à l'unanimité,

Le legs particulier fait à la Commune de Chigny les Roses par Melle LEGROS Françoise par testament olographe du 31 Juillet 2019 est accepté aux charges, clauses et conditions énoncées dans ce testament et ce, à concurrence de l'actif net et sous réserve de l'inventaire.

- **Compte-rendu des commissions et autres**

▪ **Finances :**

- BP 2021 FCTVA à recevoir de 105 000€.
- Emprunt proposition de 120 à 130 m€
- Assurances AXA en études de 2800€ contre 5300€ actuellement, une analyse sera réalisée par un membre du conseil municipal
- Présentation au personnel communal du CNAS.
- Table de pique le remboursement se fera en échanges de demandes de travaux sur la commune.

▪ **Voirie Bois Sources :**

Voiries

- Bilan un état des voiries a été réalisés par la commission lors d'un passage dans les rues du village ; 9 rues sont en mauvaises états. Une priorisation sera transmise à la CUGRE pour budgétisation. A noter, il n'y a pas de budget voiries 2021 à la CUGRE à cause des reliquats de 2020.
- Petits travaux en cours : Rue des vignes par entreprise Kenstel réalisation prévue mi-mars.
- Radar pédagogique HS. La réparation coutera plus cher que son remplacement, devis en attente AK5 estimation Marché CU radar : 1300,00€.
- Les miroirs sont posés rue du Chalet et place Pommery.
- Demande éclairage public au 9 rue Jobert.
- Présence anormale de rats secteur Rue des Tourasses.
- Expertise Mr Bourin, infiltration d'eau, en attente du retour des assurances,

Fiches navettes

- Sur le regard d'eau pluviales au croisement de la Rue du moulin et Rue Georges Legros a été refait mais non conforme, une signalisation sera mise en place et une demande d'intervention sera transmise au Grand Reims.
- Au 8 rue du Moulin, le manque de béton sur 1m² ne sera pas pris en charge par le Grand Reims.
- Rond-Point du Marronnier : le lampadaire clignote.

Réseau Eau Potable

- Fuite sur vannes Rue Georges Legros, 3 vannes ont été changé sur la conduite principale, depuis la consommation du village est réduite de moitié.
- Une conduite était cassée en forêt sur le réseau des 3 sources. La réparation a été effectuée par Entreprise Debrouwer.
- La reprise de 41 branchements plomb sera réalisée en avril,
- Le bouchon et la crépine pour dérivation de la Pissotte (Eau Jaune) sont stockés par la commune.

Bois :

- Le bornage de la parcelle Chemin de la Plaine est estimé à 1700,00€ . L'estimation des travaux de la place de retournement est de 16 000,00€ qui peut être subventionnable pour un minimum de 500m².

▪ **Bâtiments :**

- Projet Eglise : Demande de subvention en cours,
- Orgue : dossier en cours.
- Sonorisation : un écrit reçu de la paroisse qui s'engage à rembourser.
- Mur entre église et la salle des fêtes premier devis reçu de 9126.00€.
- Salle des fêtes : Installation de la télégestion du chauffage à partir de 29 mars, modification des éclairages (leds) pour une durée de 2 à 3 semaines, l'installation d'une box est à prévoir.
- Mairie : consultations d'entreprises pour l'isolation des combles et du plancher de la salle du conseil municipal. Le regroupement des lignes « Mairie » sur une seule est en cours.

▪ **Communication vie associative :**

- Tennis début de travaux le 19 avril pour livraison fin mai.
- Conseil Jeunes : la 2ème réunion a été réalisée, 4 projets sont proposés ; boîte à livres, création d'un massif mellifère, collecte de vêtements et jouets, city stade.
- Site Internet : le remise en forme du site avance bien. 6000 visiteurs recensés sur les 13 derniers mois, de nombreux visiteurs non francophones : voir pour une traduction partielle du site,
- Les articles pour le Chignotin ont été demandé pour le 26 mars,

- Comité des fêtes : assemblée générale le 27 mars à 10h00, possibilité de mise en sommeil.
- **Développement Embellissement** :
 - Les travaux aux entrées du village sont pratiquement terminés. Reste à aménager les massifs,
 - Foudre maison Legros : en attente de proposition d'un tonnelier de Normandie,
 - Pressoir Philippart : un aménagement reste à faire pour embellir le site,
 - Massif Frissard et rue de Ludes : ils vont être refait. La livraison de fleurs est en attente,
 - Massif Jules Hansen : il sera à revoir par la commission vu le nettoyage effectué par JC et le stagiaire.
- **Questions diverses**
- Questions et communications diverses.
 - Maintenance Défibrillateur : prise en charge par le secrétaire de mairie avec une maintenance téléphonique par DL France Défibr qui fournira une attestation de contrôle.
 - La demande de Subvention aux associations a été envoyé par mail. Elles devront répondre avec leur bilan selon la décision du Conseil Municipal de 2019.
 - Déjections canines dans le village : une information a été réalisée ; du répulsifs et une affichette sont a disposition.
 - Une formation des Maires est prévue avec la Gendarmerie sur le thème des Incivilités,
 - Le stockage des produits entretien dans les escaliers de la cave de la mairie est à revoir,
 - Une information sur le Vaccibus est en cours.

Séance levée à 20h55 Date fixée pour la prochaine réunion : Mercredi 07 Avril 2021.